Offre de formation 2018

Formation - L'excellence de la prise de parole en public

Animer une réunion, une table ronde, une présentation publique…: le plaisir d'être soi.

Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre adhérents à l'Association des Maires de Haute-Savoie.

Intervenant(s)

Alexis-Olivier SBRIGLIO, *Conseil, Communication, Média - Formateur Media Training*.

Objectifs et programme

COMMENT DEVENIR CHARISMATIQUE ?

Le charisme n'est pas une « incantation ». C'est tout simplement la possibilité de tout un chacun à partager au plus grand nombre l'expression de sa personnalité. L'exercice de la prise de parole, n'en est plus un…la conférence devient un partage.

« Je monte sur scène pour quoi faire ? » : Par des exercices inspirés des grands cours de théâtre vous apprendrez à monter sur scène avec plus de confiance et de plaisir, dans toutes les situations :

- J'inspire, je gère mon trac
- Les techniques de regard hypnotique
- Je monte sur scène d'un pas décidé
- Mon arrivée sur scène : 90% du show

Trois heures de travail sur scène seront proposées, au cours desquelles chacun pourra apprendre à apprivoiser « les planches » quelque soient les configurations (petites et grandes scènes, publiques et privées). A l'issue de la matinée chacun saura maitriser son trac et monter sur scène.

LA PRISE DE PAROLE - ANIMER – INSPIRER – CREER

Certaines personnes ont la faculté « d'inspirer leur auditoire » et d'autres non. Quelque soit la portée du message à délivrer, certains se heurtent à un mur alors que d'autres s'en tirent plutôt bien.

« J'écris et je modifie mon discours » : trop souvent les orateurs (et oratrices) découvrent leur prise de parole quelques minutes avant de monter sur scène. Une difficulté supplémentaire si les éléments de langage ont été préparés par d'autres personnes :

- J'apprends à mieux communiquer mes besoins à mes équipes
- Nous établissons un « code » pour l'écriture des discours
- Je m'autorise le droit de modifier certaines parties de mon texte
- J'accepte d'improviser…mais dans des conditions très strictes
- Je maîtrise mon temps de parole, tout en passant mes messages

Un véritable « atelier d'écriture interactif » sera mis en place, à l'issue duquel chacun pourra choisir « son style » ses propres mots…inspirants. 1h30 de technique vocale sera ensuite proposée, afin d'apprendre à jouer avec son larynx et d'apprendre des techniques respiratoires ludiques pour étendre sa tessiture et donner de la couleur à la voix.

Dates, lieux et horaires

Date et lieux : **Mercredi 30 mai 2018, à THONON-LES-BAINS (Espace TULLY)**

Horaires : **9h-17h (déjeuner inclus)**

Groupe limité à 12 personnes.

BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation « L'excellence de la prise de parole en public »

Commune/Intercommunalité : ……

Adresse mail : ……

Participants : Nombre : …….

Prénom - NOM Qualité Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)

……

……

Numéro(s) de portable où joindre les participants en cas de besoin (annulation, changement de lieu ou autre):

……

……

Participera(ont) à la formation du mercredi 30 mai 2018 à THONON-LES-BAINS de 9h à 17h

Frais d'inscription

200 euros par personne la journée de formation (déjeuner inclus)

Modalités d'inscription

Bulletin réponse à retourner par mail : secretariat@maires74.asso.fr

Inscription avant le 18 mai 2018

ATTENTION : L'INSCRIPTION AUX DEUX JOURNEES CONSECUTIVES DE FORMATION EST OBLIGATOIRE et LIMITEE A UN GROUPE DE 12 PERSONNES MAXIMUM

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

Le règlement (200 € par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Cachet de la Mairie/l'EPCI et Signature du Maire/Président (obligatoires en cas de paiement de la formation par la collectivité) :

En cas d'utilisation du DIF ELUS, aucun accord du Maire/Président n'est requis. Nous consulter pour plus d'informations à ce sujet.

MAISON DES MAIRES 58 Rue Sommeiller – 74 000 ANNECY
Services Généraux – Tél : 04 50 51 47 05 – Télécopie : 04 50 52 71 35
Site internet : www.maires74.asso.fr – Courriel : secretariat@maires74.asso.fr